

Services à l'enfant et à la famille GUIDE DE NORMALISATION DES SERVICES	Section : 551	Date d'entrée en vigueur : 1 ^{er} oct. 88 Révision : 1 ^{er} déc. 99	Page : 1
Sujet : ADOPTION PAR LE NOUVEAU CONJOINT			

En vertu de la Section 6 de la *Loi sur l'adoption*, la personne qui se marie avec le parent d'un enfant ou qui est le conjoint de fait du parent d'un enfant peut, conjointement avec le parent ou seul mais avec son consentement, demander d'adopter l'enfant. L'enfant doit demeurer avec les requérants et ceux-ci doivent en prendre soin.

NORMES

551.2 Service au tribunal

À la demande du tribunal, l'agence effectue une enquête et soumet un rapport sur le parent n'assumant pas la tutelle de l'enfant, sur les requérants et sur toute autre question faisant l'objet d'une requête du tribunal avant la date de l'audience ou selon les modalités établies par le tribunal. Le rapport comprend une évaluation du placement et les recommandations de l'agence relativement à la demande (voir l'Annexe de section n° 551A).

551.3 Attestation du directeur

Après avoir reçu un avis d'audience, et **dans les 24 heures** précédant la date de l'audience, le directeur doit fournir une attestation indiquant qu'aucun retrait de consentement visé par le paragraphe 22(1) de la *Loi* n'a été signifié.

Adoption par le nouveau conjoint

- Renseignements signalétiques :** Requéranants adoptifs
 Adresse et numéro de téléphone
 Enfant(s)
 Parent de la partie adverse
 Avocat du requérant
- Pour chaque enfant :** Date et lieu de naissance
 Description physique
 Renseignements médicaux
 Renseignements sur le développement et information
 psychosociale
 Réussite scolaire
 Relations avec la famille adoptive, le parent de la partie
 adverse, les frères et sœurs
 Attitude à l'égard de l'adoption
 Sources d'information
- Pour chaque partie :** Date et lieu de naissance
 Nationalité, origine ethnique et raciale
 Religion
 Santé
 Éducation et formation
 Emploi et situation financière
 Passe-temps et centres d'intérêt
 Personnalité
 Domicile et quartier
 Situation familiale et relations
 Relations avec les enfants
 Sources d'information
- Précisions :** Raisons de la demande d'adoption
 Raisons de la contestation
 Inquiétudes relativement au droit de visite et à l'accès
- Recommandations :** Pour ou contre l'adoption
 Considérations particulières
- Agence du requérant :**
- Rapport établi par :** Travailleur social
 Superviseur
- Signé et approuvé par :** Directeur général ou régional